

**Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la  
Vallée de l'Ousse  
Rapport de contrôle de fonctionnement  
Assainissement Non collectif**

Identification de l'enquête		Adresse et propriétaire	
Numéro de dossier	<b>113008600</b>	Adresse de l'immeuble	<b>8 route d'Eslourenties 64420 LOURENTIES</b>
Numéro d'abonné	225	Nom de l'occupant	<b>POYMIDAN Jean Michel</b>
Date du diagnostic	<b>17/12/2014</b>	Propriétaire	<b>POYMIDAN Jean Michel</b>
Nom du technicien	<b>LABROSSE Sylvain</b>	Adresse	<b>8 route d'Eslourenties 64420 LOURENTIES</b>
Date d'Enregistrement	<b>17/12/2014</b>		
Personne présente	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Résultat du contrôle :  
INSTALLATION NON CONFORME  
AVEC DANGER POUR LA SANTE DES PERSONNES**

**Commentaires**

La fosse septique a été vidangée en Juillet 2000. Présence d'une pompe de relevage dans le puisard qui évacue le trop plein dans le fossé.  
Bac à graisses et fosse septique non accessibles le jour de la visite.  
Obligation de réhabilitation dans les 4 ans.

**Recommandations et Travaux à réaliser**

Pour éviter la corrosion prématurée de la fosse et les risques :

- Ventilation aval de la fosse à réaliser au dessus du toit et à surmonter d'un extracteur statique ou éolien

Pour permettre un entretien efficace du système et augmenter sa durée de vie :

- Rendre accessibles les regards du prétraitement
- Rendre accessibles les regards du traitement

Pour prétraiter correctement et augmenter la durée de vie de votre traitement :

- Préfiltre à rajouter
- Prétraitement à compléter
- Vidanger le prétraitement

Pour éliminer les nuisances générés et respecter la réglementation :

- Traitement à compléter
- Traitement à réaliser

Pour éviter un engorgement inutile du système :

- Déconnecter les eaux pluviales du système de traitement

**Fréquence de contrôle : 4 ans**

\* Pour plus de renseignements, vous devez contacter le SMEAVO : 05 59 04 13 72

## Détail des éléments contrôlés

Environnement			
Zone à enjeu sanitaire	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de puits	<input type="checkbox"/>
Zone à enjeu environnemental	<input type="checkbox"/>	Déclaré en Mairie	<input type="checkbox"/>
Zone de lutte contre les moustiques	<input type="checkbox"/>	Présence d'un cours d'eau	<input type="checkbox"/>
		Nom du cours d'eau :	
		Captage d'eau à proximité	<input type="checkbox"/>
		Destiné à la consommation humaine	<input type="checkbox"/>
		Déclaré en Mairie	<input type="checkbox"/>
		Présence d'un réseau publique de distribution d'eau potable	<input checked="" type="checkbox"/>

Description de la parcelle	Description de l'habitation						
Superficie de la parcelle : 1 136 m <sup>2</sup>	Type de résidence : <input checked="" type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Secondaire						
Référence cadastrale : 352 - ZC 15	<input type="checkbox"/> Inhabité <input type="checkbox"/> Industriel						
Surface disponible pour l'habitation : 600 m <sup>2</sup>	Nombre de pièces principales : 4						
Pente du terrain : < 5%	Nombre de résidents permanents : 1						
Position de l'habitation / voirie : Amont	Nombre de résidents saisonniers : 1						
	Date de réalisation de la filière : 01/01/1983						
	Demande de raccordement : <input type="checkbox"/>						
	Ouvrage existant en limite de propriété : <input type="checkbox"/>						
	Date de pose du collecteur EU sous voirie communale:						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Sol</th> <th>Profondeur</th> <th>Hydromorphie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Sol	Profondeur	Hydromorphie				
Sol	Profondeur	Hydromorphie					
Présence d'une piscine	<input type="checkbox"/>						

Contrôle Arrêté 2012	
Installation absente	<input type="checkbox"/>
Installation inaccessible ou invérifiable	<input type="checkbox"/>
Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages	<input type="checkbox"/>
Dysfonctionnement majeur	<input type="checkbox"/>
Installation significativement sous-dimensionnée	<input type="checkbox"/>
Contact direct avec les eaux usées	<input checked="" type="checkbox"/>
Prolifération d'insectes avec risques de transmission	<input type="checkbox"/>
Nuisances olfactives récurrentes	<input type="checkbox"/>

Collecte des eaux usées et ventilation de la filière	
Présence d'un regard de collecte visitable en tête de filière	<input type="checkbox"/>
Séparation des eaux usées / eaux pluviales	<input checked="" type="checkbox"/>
Séparation des eaux ménagères / eaux vannes	<input checked="" type="checkbox"/>

## Filière de pré-traitement

Constat : Incomplet

Bac à graisse et fosse septique en série   
Bac à graisse et fosse septique en parallèle   
Extracteur d'air

Type	Nbr	Vol m3	Eaux ménag	Eaux vannes	Ventilation				Fréqce vidange	Nom vidangeur	Date derniere vidange
					Hte prim	Hte sec	Basse prim	Basse sec			
Bac à graisses	1,0	0.3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<Non renseigné>	Société spécialisée	01/07/2000
Fosse septique	1,0		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<Non renseigné>	Société spécialisée	01/07/2000

## Filière de traitement

Constat : Inexistant

Position du traitement :

Plus de 5 m de l'immeuble   
Plus de 3 m de tout arbre   
Plus de 3 m des limites de la parcelle

Plus de 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine   
L'aménagement du terrain gêne-t-il le fonctionnement

Type	Nbr	Lg (m) / Surf (m <sup>2</sup> )	Epaissr	Eaux ménag	Eaux vannes	Ventilation			
						Hte prim	Hte sec	Bse prim	Bse sec
Puisard	1			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Rejet des effluents

Eaux usées séparées des eaux de pluie   
Destination des eaux pluviales Dans un fossé

Nature du rejet	Type	Destination (exutoire)	Etat	Autorisation de rejet
Toutes les eaux	Eaux prétraitées	Par infiltration	Stagnation d'effluents	Non

## Contrôle des équipements

Equipements contrôlés	Accessibilité	Etat	Ecoulement	Odeurs	Hauteur de boues	Stagnation
Bac à graisses	Non	Non renseigné	Non renseigné	Non	-	Non
Fosse septique	Non	Non renseigné	Non renseigné	Non	-	Non

Bac à graisses	Vidange	Fourniture d'un certificat de vidange <input type="checkbox"/>	Date : 01/07/2000
Fosse septique	Vidange	Fourniture d'un certificat de vidange <input type="checkbox"/>	Date : 01/07/2000

## Rappel de la réglementation

Diagnostic établi selon les informations collectées par le technicien du SAPO le jour de la visite (selon autorisation accès aux propriétés art.L.1331-11 CSP.)

La loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

Etabli conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code de la Santé Publique et à l'arrêté du 7 septembre 2009

### **Conseils pour le bon fonctionnement et l'entretien de votre assainissement non collectif :**

✕ Tous les rejets domestiques doivent d'abord être prétraités (fosse toutes eaux, bac à graisse, fosse septique et/ou filtre à pouzzolanes), avant d'être traités par un système adapté aux différentes contraintes de la parcelle (tranchées d'épandage, filtre à sable ou terre d'infiltration).

✕ L'ensemble des installations doit être maintenu accessible pour un entretien régulier (regard de fosse toutes eaux, fosse septique, bac à graisse et regard de répartition ou de bouclage affleurants en surface).

✕ Pour toute opération de vidange d'un ouvrage du dispositif d'assainissement non collectif, le propriétaire ou son locataire doit réclamer une attestation auprès de l'entreprise ou de l'organisme qui réalise la vidange.

Cette attestation devra être conservée et présentée au SPANC lors du "Contrôle de bon fonctionnement" de votre installation qui aura lieu périodiquement.

✕ Il est rappelé que, selon l'arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les opérations de vidange, chaque vidangeur doit être titulaire d'un agrément préfectoral.

Ce document est à conserver : il peut vous être demandé lors d'un prochain contrôle du SPANC ou lors d'une transaction immobilière.

### **Important**

Ce rapport a été établi avec des éléments visibles et disponibles au jour du passage des techniciens.

En cas de vente, la date du contrôle doit être antérieure à 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente. (*disposition applicable au 01/01/2011*)

En cas de travaux rendus nécessaires, les propriétaires disposent d'un délai de 4 ans suite au contrôle. Ce délai est ramené à 1 an en cas de vente. Par contre, si un cas de pollution avérée est constaté, le Syndicat se réserve le droit de réduire ce délai

### **Textes réglementaires de référence**

\* Arrêté du 27 avril 2012 (*applicable au 1er juillet 2012*) relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

\* Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif

\* DTU 64.1 concernant la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome des maisons d'habitations



# PLAN DE DETAIL NUMERO : 352/225

Echelle : 1/500



**Notes**

-----

-----

-----

-----

-----

-----

LEGENDE		Filières de traitement	
<b>Eaux Pluviales</b>		<b>Eaux Usées</b>	
Regard accessible	Regard accessible	Drain	
Regard non accessible	Regard non accessible	Tranchées filtrantes	
Gouttière	Bac à graisse	FSV	Filtere à sable non drainé
Canalisatión Eaux pluviales	Fosse Toutes Eaux	FSV drainé	Filtere à sable drainé
Arbre	Fosse Septique	Plateau Absorbant	
Haie	Fosse Etanche		
Fossés	Canalisatión Eaux Usées		
Puits	Rejet		
Citerne	PUISARD		
Grille	Ventilations		
	Pente		

